

DEPARTEMENT DES LANDES



MAIRIE  
de  
SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX  
-40390-

## AUX FAMILLES

### BOURSES COMMUNALES D'ETUDES

Des crédits ont été inscrits au Budget 2019 en vue de l'attribution par le Conseil Municipal de bourses communales pour les jeunes suivant des études supérieures.

Comme chaque année cette bourse est attribuée :

- **aux étudiants entrant en BAC+1 et BAC+2**
- **aux jeunes titulaires du Brevet d'Etudes**, (\*) suivant une formation professionnelle éloignée de leur domicile engendrant des frais d'hébergement externes.

(\*) **Important** : si la formation du jeune est possible sur un site proche du domicile et que malgré cela, le choix de suivre cette formation loin du domicile est une option personnelle de la famille ou du jeune, aucune bourse ne pourra être allouée.

En cas de redoublement, la Commission Municipale pourra décider de ne pas attribuer de bourses.

La bourse ne sera attribuée qu'après étude du dossier par la Commission sur présentation du dernier rôle d'imposition (2019) et d'un certificat de présence dans le nouvel établissement.

Le bulletin réponse ci-dessous accompagné des pièces demandées devra être déposé en Mairie **avant le 15 Octobre 2019**.

Avant de renvoyer votre demande, assurez-vous que le niveau d'études correspond bien aux critères présentés.

Merci.

La Commission Municipale,

✂

---

### **BULLETIN REPONSE**

#### **INSCRIPTION AUX BOURSES COMMUNALES D'ETUDES SUPERIEURES 2019-2020.**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse exacte :

Lieu d'établissement d'Accueil :

Cours suivi (Niveau) :

**Signature du demandeur,**

(ou de son représentant légal, pour les mineurs, précédé du nom, prénom et qualité).

**Pièce jointe** : Rôle d'imposition (2019) + certificat de scolarité.